



# Pomme de terre

# hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE- n° 1102 - 6 novembre 2015

## BILAN

# L'accompagnement de la filière vers la maîtrise de la qualité

*Afin de satisfaire tant le consommateur que les opérateurs, le CNIPT répond aux attentes de la filière et veille au respect des règles appliquées, de la production à la distribution en magasin. Le produit évolue, tout comme les envies du consommateur. La surveillance du marché reste essentielle et il est primordial d'accompagner les acteurs dans leur maîtrise technique.*

Le plan de surveillance est composé d'un programme de contrôles dans des points de vente où les agents réalisent une évaluation de la totalité des lots présents dans le magasin, dans des magasins obligatoires (les mauvais élèves de la campagne précédente) et de lots en promotion dans des magasins spécifiques. Pour réaliser toutes les évaluations de lots de pommes de terre sur la campagne 2014-2015, sept agents qualité se sont rendus dans 5 258 points de vente et ont évalué 53 399 lots de pommes de terre sur les critères de l'arrêté de commercialisation du 3 mars 1997, des Accords Interprofessionnels et des recommandations de l'interprofession.

défaut relevé reste lié à l'étiquetage (29 %). La non-conformité de calibre représente 18 %, les endommagements 13 %. Il ressort également une maîtrise partielle des recommandations interprofessionnelles qui représente 11 % des défauts. Au total, les défauts qui émanent des fournisseurs représentent plus ou moins 20% des non-conformités. Côté distributeurs, la moitié des balisages de préemballés ne respectent pas la réglementation, le verdissement d'exposition est en baisse (20 % des défauts contre 26 % en 2012-2013 et 2013-2014) mais la germination augmente sensiblement pour atteindre 13 % des défauts (soit 3 % des lots évalués). La gestion de rayon des préemballés est dans l'ensemble marquée par un temps de présence en rayon des produits de dix jours pour tous les formats, hormis les magasins bio avec une moyenne à vingt jours. Le format proximité reste en délicatesse avec un taux de verdissement de plus de 7 % des lots et de 4,4 % pour la germination. Au final, 186 points de vente seront obligatoirement revus lors de la campagne 2015-2016. ■

## À DÉCOUVRIR

**Bilan** 2

*Bilan qualité : aucun dépassement de LMR depuis la campagne 2011-2012*

**Environnement** 3

*Le CNIPT réagit aux allégations de Greenpeace*

**Marchés** 4

*Des problèmes de qualité pour l'industrie*

## DOSSIER DU MOIS



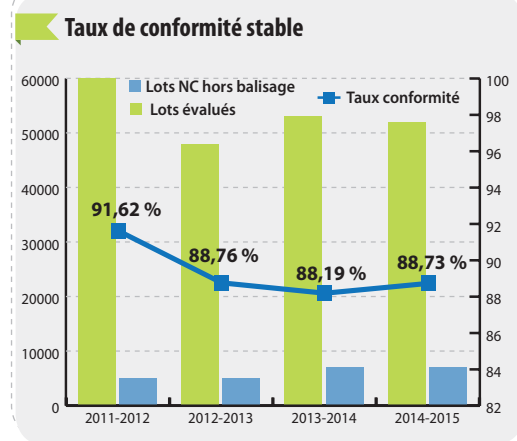
### Bilan de campagne 2014-2015

En savoir  $\neq$  [cnipt.fr](http://cnipt.fr)

Pomme de terre hebdo ne paraîtra pas la semaine prochaine. Rendez-vous le 20 novembre 2015.

### Près de 74% des lots évalués étaient conformes à la réglementation

Sur ces lots évalués, 13 989 non-conformités ont été détectées (soit 26 %). Tous défauts cumulés (en dehors des défauts de balisage en points de vente), 6 019 lots de pommes de terre se sont révélés non-conformes, dont 5 177 (soit 10 % des lots évalués) ont été estimés non commercialisables pour des problèmes de qualité du tubercule non conformes à la réglementation. Le taux de conformité en 2014-2015 est donc de 88,73%. Chez les fournisseurs, malgré une baisse depuis trois campagnes, le principal



# Bilan qualité : aucun dépassement de LMR depuis la campagne 2011-2012

*Les caractéristiques recommandées par l'interprofession pour la tenue à la cuisson sont davantage maîtrisées que celles pour les pommes de terre fritables.*

**A**u cours de cette campagne, plus de 40 000 analyses ont été réalisées sur les tubercules (38 178 sur les pommes de terre de conservation, 1 792 sur les pommes de terre de primeur) dans le cadre du plan de surveillance sanitaire. Les prélèvements ont été effectués sur trois vagues en octobre 2014, février 2015 et juin 2015. Les 189 échantillons de pommes de terre de conservation ont été répartis sur 172 fournisseurs et 50 variétés, les 28 échantillons de pommes de terre primeur sur 28 fournisseurs et 13 variétés. Il est à noter qu'aucun dépassement de LMR n'a été révélé sur les produits phytosanitaires et les anti-germinatifs, ce qui est le cas depuis la campagne 2011-2012.

## Plan de surveillance culinaire : la situation se dégrade pour les pommes de terre fritables

La maîtrise des lots de pommes de terre fritables se dégrade au fil des campagnes. Bien que l'indice de coloration moyen soit en nette baisse depuis plusieurs campagnes (de 4,66/5 en 2010-2011 à 3,57/5 en 2014-2015), le nombre de lots non-conformes en matière sèche (30/105), non-conformes en glucose dans le jus (76/105) ou non-conformes en indice de coloration (68/105), ne cesse d'augmenter. Logiquement, le nombre de lots non-conformes est plus important lors des prélèvements de février et juin qu'en octobre. A contrario, les caractéristiques recommandées par l'interprofession pour la tenue à la cuisson sont davantage maîtrisées avec 79 lots conformes sur 105 analysés. 24 des 26 non-conformités sont dues à un dépassement de la tolérance de l'indice de noircissement après cuisson. Le délitement ne concerne que deux lots.

## Plan de surveillance variétale : les effets positifs du nouveau système d'information

En 2014-2015, le nombre d'écarts variétaux est légèrement supérieur à la campagne précédente. Ceci s'explique en partie par les promotions, sur les encavements dans l'Est, de variétés qui n'étaient pas encore récoltées au moment des opérations commerciales. Cependant, le nouveau processus d'information mis en place a eu l'effet de dissuasion escompté. En effet, chaque résultat d'analyse variétale (conforme ou non) fait l'objet d'une information à la Direction de l'enseigne qui commercialise le produit. En cas de récurrence, les services de la Direccte sont également informés. Sur la campagne, cela concerne 32 fournisseurs différents et 13 variétés. La Bintje et la Charlotte sont les deux variétés le plus souvent baptisées avec respectivement 21 et 8 non-conformités détectées.

## La formation : une action pédagogique sollicitée

Les quatre formateurs du CNIPT ont dispensé 21 formations au cours de la dernière campagne pour un total de 133 personnes formées. Cela représente le plus grand nombre de formations dispensées en une campagne depuis 2007-2008 et nous avons pu constater une belle sollicitation des centres de conditionnement ce qui n'était pas le cas sur les trois campagnes précédentes. Le public a été davantage varié que les campagnes précédentes. Agents des fraudes, personnel de centre de conditionnement ou personnel de rayon fruits et légumes ont bénéficié d'un module de formation adapté à leur besoin. ■

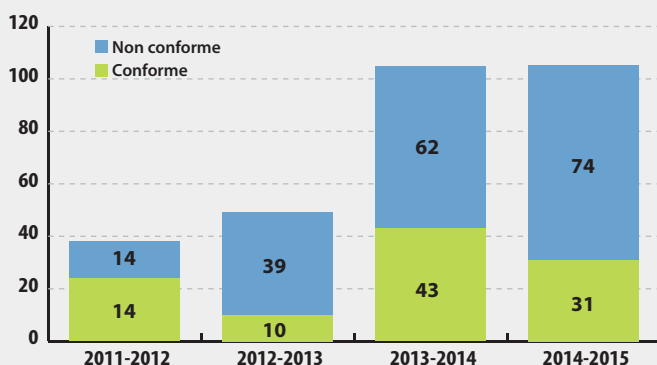
Stéphane Turpin, Responsable Qualité

### Les outils à la disposition de la filière

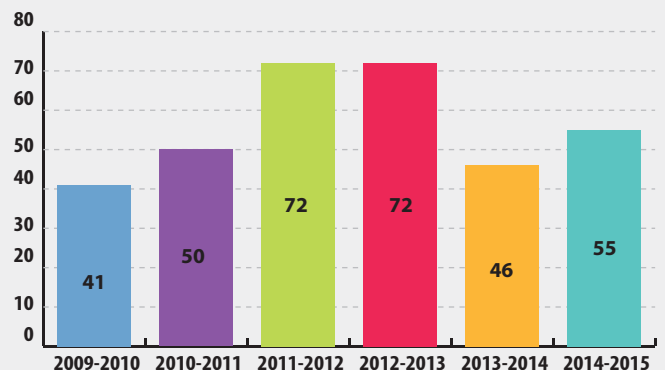
Le CNIPT met à disposition de nombreux outils pour accompagner la filière dans la maîtrise de la qualité. Tous ces outils sont en libre consultation sur :

[www.cnipt.fr/qualite](http://www.cnipt.fr/qualite)

Résultats des test de frittabilité



Evolution des écarts variétaux sur les six dernières campagnes



## ENVIRONNEMENT

# Le CNIPT réagit aux allégations de Greenpeace

La pomme de terre subit depuis quelques mois les assauts d'une demande "zéro pesticides" formulée par Greenpeace. Pour étayer son argumentation, l'ONG a récemment publié un document intitulé "Pommes de terre: des pesticides à tout bout de champ". Malgré seize pages agrémentées de tableaux, de graphiques et de descriptions angoissantes sur les effets potentiels des substances actives retrouvées dans les cinq échantillons prélevés par l'organisation, Greenpeace ne parvient pas à démontrer que la présence, à faible dose, de ces résidus, proviendrait des cultures de pommes de terre. « De par la rotation des

cultures et la rémanence des produits, de l'avis même de Greenpeace, les pommes de terre ne peuvent être clairement incriminées », souligne le CNIPT dans un communiqué. L'ONG elle-même reconnaît que le faible taux de présence de ces substances dans les échantillons ne peut laisser de doute sur une utilisation légale et contrôlée des produits. Ne trouvant rien dans la terre, Greenpeace se focalise sur les eaux de surface qui contiendraient un nombre élevé de substances actives, tout en reconnaissant que les doses de chacune sont infimes. Cependant l'ONG dénonce ce "cocktail" comme étant nocif pour les abeilles qui viendraient s'y abreuver, oubliant que les pollinisateurs ne fréquentent que très accessoirement les champs de pommes de terre.

Greenpeace a également prélevé en rayon treize échantillons de pommes de terre. Trois substances actives y ont été décelées dans des proportions inférieures aux LMR! « La filière pommes de terre dispose de plusieurs centaines d'analyses réalisées sur plusieurs années par des laboratoires indépendants ou de la DGCCRF, qui corroborent ces résultats », indique le CNIPT.

En conclusion, Greenpeace plaide pour des « stratégies alternatives pour la protection des plantes et la gestion des récoltes ». Le CNIPT rappelle qu'Arvalis travaille depuis de très nombreuses années pour accompagner les agriculteurs dans cette voie. ■

## Les abeilles ne sont pas oubliées

Dans son "rapport", Greenpeace pointe le danger des cultures de pommes de terre pour les abeilles. Les producteurs de pommes de terre se préoccupent de préserver les abeilles « bien que, comme le riz, le blé ou le maïs, les pommes de terre n'ont pas besoin de pollinisateurs pour produire des graines ou des tubercules. Par ailleurs, leur pollen est lourd et peu mellifère, aussi leurs fleurs sont-elles peu attractives pour les abeilles. Malgré ce faible attrait des pollinisateurs pour leurs cultures, les producteurs de pommes de terre appliquent, depuis de nombreuses années, les règles utiles à la préservation des abeilles en période de floraison », explique le CNIPT. **Une fiche, résumant l'ensemble de ces pratiques, a été réalisée par Arvalis.**

## AGENDA

Les 12 et 13 novembre

### British Potato Days

Harrogate (Royaume-Uni)  
[www.bp2015.co.uk](http://www.bp2015.co.uk)

Le 26 novembre

### Réunion techniciens pomme de terre

Amiens (Somme)  
[www.arvalis-infos.fr](http://www.arvalis-infos.fr)

Le 10 décembre

### Assemblée générale du CNIPT

Paris (France)  
[www.cnipt.fr](http://www.cnipt.fr)

Le 17 décembre

### Assemblée générale du GIPT

Paris (France)  
[www.gipt.net](http://www.gipt.net)

Les 25 et 26 janvier

### Congrès de l'UNPT

Arras (Pas-de-Calais)  
[producteursdepommesdeterre.org](http://producteursdepommesdeterre.org)

Le 27 janvier

### Journée technique nationale de la pomme de terre

Paris  
[www.arvalis-infos.fr](http://www.arvalis-infos.fr)

Du 3 au 5 février

### Fruit Logistica

Berlin (Allemagne)  
[www.fruitlogistica.de](http://www.fruitlogistica.de)

## EN BREF...

### Règlementation

#### Rappel de la réglementation sur la pomme de terre « de primeur »

La mise sur le marché français des pommes de terre « de primeur » est soumise au respect de l'arrêté de commercialisation du 3 mars 1997, modifié par l'arrêté du 18 février 2009. Une pomme de terre, pour être commercialisée sous l'appellation « de primeur », doit respecter l'ensemble des conditions suivantes : être récoltée dans l'année avant sa complète maturité, avoir une peau qui puisse être enlevée aisément sans épluchage, être inapte à une longue conservation, être commer-

cialisée rapidement après l'arrachage. Le caractère inapte à une longue conservation induit un temps de transport limité et freine les expéditions sur une longue distance. Enfin, la commercialisation des pommes de terre « de primeur » ne peut se faire au plus tard que jusqu'au 15 août de chaque année.

Seuls les produits respectant les dispositions de cette réglementation, qu'ils soient d'origine française ou importés, peuvent être commercialisés sous l'appellation « de primeur ». Le CNIPT veillera au respect de ces obligations réglementaires et cela dès le début de la période de commercialisation des primeurs.

### Production

#### Hausse du prix de la pomme de terre en septembre selon l'INSEE

En septembre, le prix de la pomme de terre s'accroît de plus de 60 % par rapport à l'an dernier, constate l'INSEE dans sa note « Indice des prix agricoles » publiée le 30 octobre. « La récolte 2015 est au niveau de sa moyenne de longue période alors que la précédente récolte avait été exceptionnelle » précise l'Institut. Les prix des fruits (+16,5 %) et des légumes (+19 %) sont aussi en hausse. En revanche, le prix de la betterave industrielle chute de près de 20 % en glissement annuel, suivant la baisse du prix du sucre.

## LES MARCHÉS PHYSIQUES

## Cotations France (RNM)

En €/tonne

## Marché français-Stade expédition - 3 novembre

## Variétés de consommation courantes

Bintje Bassin Nord non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	176 (↘)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-75 mm filet 10 kg	280 (=)
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	-

## Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	430 (=)
Rouge France lavée cat. I + 35mm filet 2,5 kg	650 (↘)

## Marché français Bio-Stade expédition – 2 novembre

Chair ferme France biologique	1210 (↗)
Chair normale France biologique	1230 (↗)

## Export-Stade expédition - 2 novembre

Agata France lavable cat. I 40-70 mm sac 1 tonne	-
Div. var. cons France lavable cat. I 40-70 mm sac 1 tonne	-
Div. var. cons France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	-
Rouge France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	-

## Rungis - 3 novembre

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	800 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	400 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	350 (=)

## Industrie - 30 octobre

Bintje Bassin Nord non lavée + 35 mm fritable	100 (=)
Div. var. cons. Bassin Nord non lavée, tout venant 35 mm et + fritable	118 (=)

## Des problèmes de qualité pour l'industrie

Le marché du frais reste décevant, mais les prix continuent de s'y maintenir malgré la modicité des échanges. L'exportation, en particulier, ne décolle pas, au point que pour la semaine 44, le RNM a estimé que les exportations étaient trop faibles pour justifier des cotations. La concurrence reste vive, de la part de l'Allemagne en particulier, vers l'Italie et les pays de l'Est, tandis que les opérateurs français se heurtent toujours à des difficultés logistiques pour pénétrer le débouché ibérique. On note cependant un petit courant de vente en produits conditionnés vers l'Espagne et le Moyen-Orient. L'industrie, en France comme chez nos voisins belges et hollandais, continue d'assurer la plus grande part de ses approvisionnements dans le cadre des contrats. Sur le marché libre, ils se heurtent parfois à des problèmes qualitatifs (vitrosité) qui les conduisent à refuser des lots. Le phénomène semble surtout affecter la Bintje dont les cours s'écartent plus nettement, vers le bas, des variétés spécifiques.

N.B. : entre parenthèses, la tendance du marché.

## Cotations marchés étrangers

En €/tonne

## Cotation VTA (Verenigde Telers Akkerbouw) - 26 octobre

Destination industrie frites : tout-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +	115-160 (=)
Export : tout-venant, vrac, départ, qualité export, 40 mm +	140-250 (=)

## Belgique (Fiwap/PCA) - 3 novembre

Bintje tout venant 35 mm + fritable vrac	90-100 (↘)
--	------------

## Grande-Bretagne (Cours BPC) - 26 octobre

Prix moyen production	189,68 (↘)
-----------------------	------------

## Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples  
75008 Paris  
Tél: 01 44 69 42 10  
Fax: 01 44 69 42 11

Directeur de publication:  
Florence Rossillion

Prix du numéro : 2 €  
Abonnement 1 an : 53 €

## Impression-Routage:

Rivet Presse Edition  
24, rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges Cedex 9

## Conception graphique:

Aymeric Ferry

Dépôt légal : à parution  
ISSN n° 0991-3351

## LES MARCHÉS À TERME

## Eurex Francfort (€/t) Bintje, Agria et var. apparentées pour transfo, 40 mm, min 60 % 50 mm +

	27/10/15	28/10/15	29/10/15	30/10/15	02/11/15
Novembre 2015	124	124	125	125	123
Avril 2016	168	169	168	166	166
Juin 2016	182	188	184	183	181